

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 8 octobre 2008 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

---

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président  
M. Marc Campagna, vice-président  
Mme Marie-Claude Lamarche  
M. Michel Morin  
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :  
M. Denis Levesque, directeur général  
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet  
M. Luc Papillon, directeur général adjoint  
Mme Isabelle Lewis, directrice-adjointe de cabinet  
M. Raymond Champagne, trésorier  
Me Denis Bouffard, secrétaire

---

**CE-2008-949-DEC      OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

**CE-2008-950-DEC      ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

**CE-2008-951-DEC      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ  
EXÉCUTIF DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2008**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2008, tel que soumis par l'assistant-secrétaire, Me Judith Viens.

---

**CE-2008-952-DEC      REJET / SOUMISSION / BOTTIN « REPÈRE DE  
L'ABC DES RESSOURCES »**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour l'impression du bottin des ressources (SOU-2008-82);

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 12 août 2008 à 11h01 ;

ATTENDU QUE le prix reçu est supérieur à l'estimation ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, que le Comité exécutif rejette la soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres numéro SOU-2008-82 et que le service des communications soit autorisé à procéder à un autre appel d'offres sur invitation pour l'impression de 43 000 copies du bottin « repère de l'ABC des ressources » en éliminant les onglets, et ce, aux firmes suivantes :

- Litho Mille Îles (Terrebonne) ;
  - Devost Robert Graphiste inc. (Laval).
-

**CE-2008-953-REC CAUTIONNEMENT GPAT / RÉNOVATION DU  
BÂTIMENT DE LA CÔTE BOISÉE /  
CONSOLIDATION DE DETTES**

ATTENDU la demande de cautionnement du Groupe Plein Air Terrebonne afin que la Ville de Terrebonne se porte caution pour l'obtention d'un prêt de 800 000\$ à la Caisse populaire Desjardins Terrebonne;

ATTENDU QUE GPAT consolidera tous ses prêts existants pour un montant total de 725 000\$;

ATTENDU QUE le protocole d'entente entre la Ville de Terrebonne et le Groupe Plein Air Terrebonne prévoit une autorisation de la Ville pour tout dossier d'emprunt bancaire;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, que le Comité exécutif recommande au Conseil que la Ville de Terrebonne se porte caution auprès de l'institution financière prêteuse pour un montant de total de 1 525 000\$ pour sa consolidation de dettes et permettre le financement du projet de rénovation du chalet de la côte Boisée.

---

**CE-2008-954-DEC TRANSFERT BUDGÉTAIRE / DIRECTION  
GÉNÉRALE**

ATTENDU le rapport présenté par M. Luc Papillon, directeur général adjoint, relativement au transfert budgétaire d'un montant de 50 000\$ ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport présenté par M. Papillon et du document de transfert budgétaire;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, que le Comité exécutif autorise le transfert budgétaire d'un montant de 50 000\$, comme suit :

DU poste budgétaire numéro  
02-130-00-999 50 000\$

AUX postes budgétaires numéros  
02-130-00-111 40 000\$  
02-130-00-645 5 000\$  
02-130-00-670 5 000\$

---

**CE-2008-955-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ AD  
HOC SUR LES INDICATEURS DE GESTION  
MUNICIPAUX DU 17 SEPTEMBRE 2008**

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- du Comité ad hoc sur les indicateurs municipaux du 17 septembre 2008.

---

**CE-2008-956-DEC GUIGNOLÉE 2008 / PAROISSE CATHOLIQUE  
BIENHEUREUSE-MARIE-ANNE-BLONDIN**

ATTENDU la demande de Mme Suzanne Dumas, coordonnatrice à la Paroisse Catholique Bienheureuse-Marie-Anne-Blondin, dans le cadre de la Guignolée 2008 afin de pouvoir utiliser gratuitement le gymnase de l'école Esther-Blondin le samedi 6 décembre 2008 de 8h à 16h ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, directeur général, que le Comité exécutif autorise la Paroisse Catholique Bienheureuse-Marie-Anne-Blondin à utiliser gratuitement le gymnase de l'école Esther-Blondin le samedi 6 décembre 2008 de 8h à 16h dans le cadre de la Guignolée 2008.

---

**CE-2008-957-DEC      AUTORISATION / PARTICIPATION À UN FORUM DE DISCUSSIONS ET D'ÉCHANGES SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES / 22 ET 23 OCTOBRE 2008 / UMQ**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, directeur général, que le Comité exécutif autorise M. Jean-Luc Labrecque, conseiller municipal et président de la Commission du développement durable et de l'environnement, à assister au forum de discussions et d'échanges sur la gestion des matières résiduelles de l'UMQ qui se tiendra à Montréal les 22 et 23 octobre 2008. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0296 émis par le trésorier est joint à la présente.

Que les frais afférents à ce forum lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

---

**CE-2008-958-REC      PROJET DE LOI 92 / APPUI / UMQ**

ATTENDU QU'une récente étude de la Fédération canadienne des municipalités démontre que pour chaque dollar investi dans les infrastructures et financé en parts égales par les trois (3) paliers de gouvernements, à savoir : gouvernements provincial, fédéral et municipal, Québec et Ottawa se partagent 35 cents en retours fiscaux directs, alors que les municipalités reçoivent 0 cent ;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec demande que les municipalités reçoivent désormais un tiers de ces retours fiscaux afin que ces municipalités puissent être reconnues comme de véritables partenaires économiques;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, directeur général, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'appuyer la proposition de l'Union des municipalités du Québec dans le cadre de sa demande aux gouvernements provincial et fédéral afin que les municipalités reçoivent désormais un tiers des retours fiscaux par dollar investi dans les infrastructures et financé en parts égales par les trois (3) paliers de gouvernements.

---

**CE-2008-959-DEC      ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 653 339,68\$ préparée le 2 octobre 2008 ;
  - la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 2 165 807,71\$ préparée le 1<sup>er</sup> octobre 2008.
-

**CE-2008-960-DEC      ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /  
LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS DES  
IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 133 159,52\$ préparée le 1<sup>er</sup> octobre 2008 ;
- la liste des chèques émis du fonds des immobilisations au montant de 4 999 777,21\$ préparée le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

---

**CE-2008-961-REC      MODIFICATION DU MONTANT DU LOYER  
POUR LA LOCATION PAR LES COMPLEXES  
SPORTIFS TERREBONNE INC. DU GYMNASE  
AU COMPLEXE AQUATIQUE ET GYMNIQUE**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2008-354-REC et la résolution du Conseil numéro 235-05-2008 autorisant la signature du bail entre la Ville de Terrebonne et Les Complexes sportifs Terrebonne inc. pour la location du gymnase de la Cité du Sport pour un montant annuel de 174 000\$ et l'amendement du protocole de gestion entre la Ville de Terrebonne et Les Complexes Sportifs Terrebonne inc., selon les termes et conditions mentionnés auxdits bail et protocole;

ATTENDU QUE le montant recommandé pour le loyer était celui inscrit dans le rapport préparé par la firme Consultaxe ltée portant sur la location du gymnase du Complexe aquatique et gymnique par Viagym;

ATTENDU QUE le montant inscrit dans le rapport de la firme Consultaxe était erroné et que dans les faits le loyer inscrit au bail entre le Club de Gymnastique Viagym inc. et Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. est de 169 191\$ (taxes en sus) par année;

ATTENDU QU'il y a lieu d'arrimer les montants des loyers afin de refléter la volonté des parties;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil de louer à Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. le gymnase de la Cité du Sport pour un montant annuel de 169 191\$ (taxes en sus), et ce, afin d'être arrimé à celui inscrit au bail entre Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. et Viagym.

Que le montant du loyer soit ajouté aux frais de gestion facturés par Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. à la Ville de Terrebonne.

---

**CE-2008-962-DEC      NOMINATION / OPÉRATEUR ET CHAUFFEUR  
DE VÉHICULES MOTORISÉS B / SERVICE DE  
LA VOIRIE / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU  
TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste d'opérateur et chauffeur de véhicules motorisés B au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Michel Bergeron au poste d'opérateur et chauffeur de véhicules motorisés B au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 14 octobre 2008, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

---

**CE-2008-963-DEC      NOMINATION / CHAUFFEUR DE VÉHICULES  
MOTORISÉS C / SERVICE DE  
L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU  
/ DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU  
TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de chauffeur de véhicules motorisés C au service de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Robert Lizotte au poste de chauffeur de véhicules motorisés C au service de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 13 octobre 2008, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

---

**CE-2008-964-DEC      OFFRES DE SERVICES / MANDAT DE  
NÉGOCIATION / SYNDICAT CANADIEN DE LA  
FONCTION PUBLIQUE (SCFP) – SECTION  
LOCALE 4820 (PISCINE)**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, d'accepter l'offre de services de la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, s.e.n.c.r.l., datée du 15 août 2008, pour un soutien professionnel dans le cadre de l'élaboration d'un projet d'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4820 (piscine) de la Ville de Terrebonne, le tout pour un montant n'excédant pas 24 900\$ (taxes en sus) et payé à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 02-160-00-411. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0299 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2008-965-REC      RÈGLEMENT DU GRIEF NUMÉRO G2006-002 /  
FRATERNITÉ DES POLICIERS DE LA VILLE  
DE TERREBONNE INC.**

ATTENDU le règlement intervenu entre la Ville de Terrebonne et la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. concernant le règlement du grief numéro G2006-002 relativement à la modification de l'horaire de travail des membres de l'escouade moto ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le Comité exécutif recommande au Conseil la signature de l'entente de règlement du grief numéro G2006-002. Copie de ladite entente est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

---

**CE-2008-966-REC      MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR LA  
DISCIPLINE DES POLICIERS**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 470-07-2003 adoptant le règlement numéro 136 concernant la discipline des policiers de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QUE suite à la modification de la Loi sur la police, il est primordial d'agencer le règlement sur la discipline avec la nouvelle Loi sur la police ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption du projet de règlement numéro 136-1 amendant le règlement numéro 136 afin de modifier l'article 35 en y ajoutant l'alinéa suivant :

« Les textes reproduits en appendice le sont à titre informatif. En cas de divergence avec la version officielle de la Loi sur la police telle que modifiée depuis le 14 juillet 2003, cette version officielle prime ».

L'appendice de ce règlement est remplacé par le document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

---

**CE-2008-967-DEC      INTERDICTION DE STATIONNEMENT / RUES  
   AVOISINANTES DES ÉCOLES DU VIEUX-  
   CHÊNE ET DE L'ARC-EN-CIEL / ÉLECTION  
   FÉDÉRALE DU 14 OCTOBRE 2008**

ATTENDU la demande faite par M. Claude Martel, directeur du scrutin pour les élections fédérales 2008, afin de permettre le stationnement de véhicules aux abords des rues des écoles du Vieux-Chêne et de l'Arc-en-Ciel, secteur Lachenaie, le mardi 14 octobre 2008 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le Comité exécutif autorise le stationnement de véhicules aux abords des rues des écoles du Vieux-Chêne et de l'Arc-en-Ciel, secteur Lachenaie, le mardi 14 octobre 2008 de 7h à 23h30.

Que la Direction de l'entretien du territoire soit mandatée afin de recouvrir les panneaux de signalisation aux abords desdites écoles permettant ainsi le stationnement de véhicules.

---

**CE-2008-968-REC      SOUMISSION / ACHAT D'UNE CHENILLETTE À  
   TROTTOIR**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat d'une chenillette à trottoir (SOU-2008-36) ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 30 septembre 2008 à 11 h 02, à savoir :

Équipement Plannord ltée	149 860,75\$
--------------------------	--------------

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Équipement Plannord ltée s'est avérée conforme selon le rapport daté du 2 octobre 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **ÉQUIPEMENT PLANNORD LTÉE** pour l'achat d'une chenillette à trottoir, pour un montant de 132 767\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 415.

Que ladite acceptation de soumission soit conditionnelle à l'approbation du règlement 415 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

---

**CE-2008-969-REC      SOUMISSION / ACHAT D'UN CAMION  
« STERLING » DE TYPE DIX (10) ROUES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat d'un camion « Sterling » de type dix (10) roues (SOU-2008-85) ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 30 septembre 2008, à savoir ;

P.E. Boisvert Auto ltée	164 915,14\$
Globo Cam	169 193,98\$
Excellence Peterbilt inc.	195 377,59\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie P.E. Boisvert Auto ltée s'est avérée conforme selon le rapport daté du 2 octobre 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **P.E. BOISVERT AUTO LTÉE** pour l'achat d'un camion « Sterling » de type dix (10) roues, pour un montant de 146 104,22\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 415.

Que ladite acceptation de soumission soit conditionnelle à l'approbation du règlement 415 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

---

**CE-2008-970-REC      SOUMISSION / ACHAT D'UN CHARGEUR SUR  
ROUES « JOHN DEERE »**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat d'un chargeur sur roues « John Deere » (SOU-2008-93) ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 30 septembre 2008 à 11 h 05, à savoir :

Nortrax	241 552,25\$
---------	--------------

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Nortrax s'est avérée conforme selon le rapport daté du 2 octobre 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **NORTRAX** pour l'achat d'un chargeur sur roues « John Deere », pour un montant de 214 000\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 415.

Que ladite acceptation de soumission soit conditionnelle à l'approbation du règlement 415 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

---

**CE-2008-971-DEC      SOUMISSION / FOURNITURE ET  
INSTALLATION DE MOBILIER URBAIN DE  
L'ÎLE-DES-MOULINS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la fourniture et l'installation de mobilier urbain de l'Île-des-Moulins (SOU-2008-99);

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 30 septembre 2008 à 11 h 07, à savoir :

Équiparc Manufacturier d'équipement de parcs inc.	71 629,35\$
Tessier Récréo-Parc	86 304,34\$
Paysages Lanaudière	131 188,80\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Équiparc Manufacturier d'équipement de parcs inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 3 octobre 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **ÉQUIPARC MANUFACTURIER D'ÉQUIPEMENT DE PARCS INC.**, datée du 29 septembre 2008, pour la fourniture et l'installation de mobilier urbain de l'Île-des-Moulins, le tout pour un montant de 63 459\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 231. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0292 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2008-972-DEC      TRANSFERT BUDGÉTAIRE / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU le rapport présenté par M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, relativement au transfert budgétaire d'un montant de 72 221\$ ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport présenté par M. Sarrazin et du document de transfert budgétaire;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise le transfert budgétaire d'un montant de 72 221\$, comme suit :

DU poste budgétaire numéro  
03-400-00-306                      72 221\$

AUX postes budgétaires numéros  
02-415-00-521                      22 617\$  
02-434-00-523                      10 844\$  
02-440-00-523                      16 809\$  
02-435-00-523                      7 500\$  
02-431-00-523                      14 451\$

tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2008-0294 émis par le trésorier et joint à la présente.

---

**CE-2008-973-REC      SOUMISSION / ACHAT D'UN CAMION LÉGER À CABINE SIMPLE 4 X 4 AVEC ÉQUIPEMENTS À NEIGE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat d'un camion léger à cabine simple 4 X 4 avec équipements à neige (SOU-2008-95) ;



ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 30 septembre 2008 à 11 h 06, à savoir :

Équipements Lourds Papineau inc. 142 671,46\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Équipements Lourds Papineau inc. s'est avérée conforme selon le rapport daté du 2 octobre 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **ÉQUIPEMENTS LOURDS PAPINEAU INC.** pour l'achat d'un camion léger à cabine simple 4 X 4 avec équipements à neige, pour un montant de 126 397,75\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 415.

Que ladite acceptation de soumission soit conditionnelle à l'approbation du règlement 415 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

---

**CE-2008-974-DEC TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES/  
CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE  
D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS DOMESTIQUE ET  
PLUVIAL, D'UNE CONDUITE DE  
REFOULEMENT ET DE FONDATION DE RUE  
SUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE DES  
MIGRATEURS**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 576-09-2007 adoptée le 24 septembre 2007 acceptant la soumission de la compagnie Construction Doncar inc. pour la construction d'une conduite d'aqueduc, d'égout domestique, de refoulement d'égout pluvial et fondation de rue sur le prolongement de la rue des Migrateurs, pour un montant de 3 605 994\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QUE la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc. a présenté un certificat de paiement numéro 4 avec des excédents totalisant une somme de 143 948,32\$ (taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif approuve le certificat de paiement émis par la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc. pour des travaux supplémentaires et autorise le trésorier à payer un montant de 143 948,32\$ (taxes en sus) à la compagnie Construction Doncar inc., à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 370. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0293 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2008-975-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 16h.

---

Président

---

Secrétaire

